



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2026

DELIBERATION 05 FIN – Affectation des résultats définitifs 2025 – Budget communal

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Absents : 2

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE

Absents : M. BOUREAU, Mme ESTRADE,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADE donne procuration à Mme TOUSTARD,

Secrétaire de séance : Georges TUO

DELIBERATION 05 FIN – Affectation des résultats définitifs 2025 – Budget communal

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs modifiée,

Vu le résultat de fonctionnement 2025, qui s'élève à un montant de **237 502.75 €**, et le résultat reporté de l'année 2024 qui s'élève à un montant de **132 667.40 €**, soit un total cumulé de **370 170.15 €**,

Vu le résultat d'investissement 2025 qui s'élève à un montant de **162 736.36 €** et le résultat reporté 2024 d'un montant de **- 177 935.26 €**, le solde d'exécution cumulé d'investissement 2025 s'élève à **- 15 198.90 €**.

Après avoir pris connaissance de l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, qui sont de l'ordre de **77 800 €** pour les dépenses et de **80 000 €** pour les recettes, le solde des restes à réaliser s'élève à **2 200 €**,

Considérant que le besoin de financement cumulé de la section d'investissement constaté au titre de l'année 2025 s'élève à **- 12 998.90 €**,

Vu la délibération N°06-FIN en date du 15 décembre 2025, portant clôture du budget annexe des ateliers industriels au 31 décembre 2025,

Vu le résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe, qui s'élève à un montant de **- 129 653.40 €**, et le résultat reporté de l'année 2024 qui s'élève à un montant de **14 920.69 €**, soit un total cumulé de **- 114 732.71 €**,

Vu le résultat d'investissement 2025 du budget annexe qui s'élève à un montant de **223 306.16 €** et le résultat reporté 2024 d'un montant de **63 386.06 €**, le solde d'exécution cumulé d'investissement 2025 s'élève à **286 692.22 €**.

Considérant qu'il convient de reprendre les résultats du budget des ateliers industriels, arrêtés au 31 décembre 2025, sur le budget de la commune

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide la reprise définitive des résultats cumulés de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

➤ **Excédent reporté de fonctionnement,**

compte 002 : 142 438.54 €

➤ **Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,**

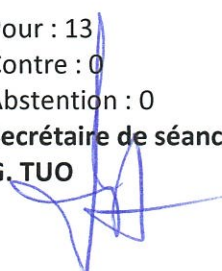
compte 1068 : 112 998.90 €

➤ **Excédent reporté d'investissement,**

compte 001 : 271 493.32 €

- Inscrit ces crédits dans le prochain Budget 2026.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
Secrétaire de séance
G. TUO



Le 13 mars 2026
Le Maire,
JC. BEAUCOUESTE

